

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du MERDREDI 04 NOVEMBRE 2015

<p><u>Date de convocation</u> 30/10/2015</p> <p><u>Date d'affichage</u> 06/11/2015</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>L'an DEUX MILLE QUINZE Le QUATRE NOVEMBRE à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO - J-Y. LAUDE - F. FAUQUE - C. BRÉAU - C. LALLIER - D. GRIGNON - P. MARSAL - E. BILLON - P. DURIEU - S. MEREUX - P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES - I. BRETON</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>Absent(s) excusé(s)</u> : A. LAUDEREAU</p> <p><u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : C. BRÉAU</p> <p>Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie</p>
--	--

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2015

Chaque membre a reçu un exemplaire de la séance du 22 septembre 2015 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Délibération relative aux tarifs des concessions de terrains, de caves-urnes et de cases de columbarium dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les tarifs des concessions dans le cimetière communal qui sont jusqu'au 31 décembre 2015 les suivants et propose de les actualiser :

- Concession de terrain trentenaire	:	183,00 €
- Concession de terrain cinquantenaire	:	237,00 €
- Concession de caves-urnes	:	492,00 €
- Concession de cases de columbarium	:	765,00 €

Après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- Concession de terrain trentenaire	:	186,00 €
- Concession de terrain cinquantenaire	:	240,00 €
- Concession de caves-urnes	:	495,00 €
- Concession de cases de columbarium	:	768,00 €

Objet 03 : Décision Modificative N° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'inscription des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Ligne	Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
1	011	60611	Eau et assainissement	- 600,00 €
2	011	60612	Energie - Electricité	- 2.300,00 €
3	011	60621	Combustibles	- 1.300,00 €
4	011	60628	Autres fournitures non stockées	- 100,00 €
5	011	60631	Fournitures d'entretien	+ 500,00 €
6	011	60633	Fourniture de voirie	+ 67,00 €
7	011	60636	Vêtements de travail	+ 123,00 €
8	011	6156	Maintenance	- 16.500,00 €

9	011	6232	Fêtes et cérémonies	+ 1.810,00 €
10	011	6283	Frais de nettoyage des locaux	+ 18.300,00 €
11	012	6218	Autres personnel extérieur	+ 1.000,00 €
12	012	6411	Personnel titulaire	- 1.000,00 €
13	012	6475	Médecine du travail, pharmacie	+ 108,00 €
14	012	6488	Autres charges	- 108,00 €
15	65	6535	Formation	- 628,00 €
16	65	6542	Créances éteintes	+ 128,00 €
17	65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 500,00 €
TOTAL				= 0,00 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Ligne	Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
18	20	2031	Frais d'études	+ 1.518,00 €
19	21	21311	Hôtel de ville	+ 9.719,00 €
20	21	21318	Autres bâtiments publics	+ 12.699,00 €
21	21	2135	Installations générales, agencements, Aménagements des constructions	+ 1.239,00 €
22	21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 1.430,00 €
23	23	2313	Constructions	- 26.605,00 €
TOTAL				= 0,00 €

Objet 04 : Permanences pour les élections régionales

Scrutin du 06 décembre 2015

- de 8 h.00 à 10 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Isabelle BRETON – M. Christian LALLIER
- de 10 h.00 à 12 h.00 : M. Pierre-Yves LEGEAY – M. Joël GILLES – Mme Céline BRÉAU
- de 12 h.00 à 14 h.00 : Mme Elodie BILLON – M. Joël CARTIGNY – Mme Danielle GRIGNON
- de 14 h.00 à 16 h.00 : Mme Céline BRÉAU – M. Frédéric FAUQUE – M. Christian LALLIER
- de 16 h.00 à 18 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Peggy DURIEU – M. Jean-Yves LAUDE

Composition du bureau et dépouillement :

Président : Christophe PINTO
 Secrétaire : Elodie BILLON
 Assesseurs : Isabelle BRETON – Joël CARTIGNY – Christian LALLIER
 Scrutateurs : Peggy DURIEU – Danielle GRIGNON – Joël GILLES

Scrutin du 13 décembre 2015

- de 8 h.00 à 10 h.00 : M. Christophe PINTO – Mme Isabelle BRETON – Mme Pascaline MARSAL
- de 10 h.00 à 12 h.00 : M. Jean-Yves LAUDE – M. Pierre-Yves LEGEAY – Mme Amélie LAUDEREAU
- de 12 h.00 à 14 h.00 : Mme Pascaline MARSAL – Mme Sonia MEREUX – M. Joël CARTIGNY
- de 14 h.00 à 16 h.00 : Mme Céline BRÉAU – M. Frédéric FAUQUE – M. Christian LALLIER
- de 16 h.00 à 18 h.00 : M. Christophe PINTO – M. Joël GILLES – Mme Peggy DURIEU

Composition du bureau et dépouillement :

Président : Christophe PINTO
 Secrétaire : Isabelle BRETON
 Assesseurs : Joël GILLES – Joël CARTIGNY – Jean-Yves LAUDE

Scrutateurs : Peggy DURIEU – P. MARSAL

Objet 05 : Logement communal situé 3, résidence Henri Pasteau à VOLNAY (Sarthe)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur POMMEREUL Emmanuel, locataire du logement communal situé à VOLNAY (Sarthe), 3, résidence Henri Pasteau, a fait savoir à la municipalité par un préavis ramené à un mois en raison de perte d'emploi, qu'il quittait les lieux le 15 novembre 2015.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera sans doute nécessaire d'entreprendre quelques travaux à l'intérieur de ce logement avant de le relouer et qu'une famille est intéressée pour en prendre possession à partir du 1^{er} janvier 2016.

Objet 06 : Projet courrier aux associations

Monsieur Christophe PINTO, Maire, informe l'assemblée de son intention de faire un courrier type à toutes les associations pour préciser certains points de fonctionnement, notamment en ce qui concerne :

- La salle des associations
 - l'usage de celle-ci
 - la gestion des clés
 - l'entretien
 - l'utilisation du chauffage.
- Les photocopies
 - la mise en place pour que tout le monde ait les mêmes droits, d'un quota à l'année de photocopies gratuites en précisant que le papier comme auparavant devra être fourni par les associations.
- La demande de subvention 2016
 - un rappel sur la procédure de demande de subvention en autres la transmission : du bilan de l'exercice 2015, du budget prévisionnel 2016, de la composition du bureau, des projets d'animation ou d'activité, de l'attestation d'assurance RC, des coordonnées du Président, Trésorier et Secrétaire.

Adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Objet 07 : Avis concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans son courrier en date du 20 octobre dernier, Madame la Préfète de la Sarthe rappelle que la mise en œuvre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, conduit à une actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

Pour la Sarthe l'enjeu majeur de cette loi consiste à assurer la couverture intégrale du territoire départemental par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre rassemblant au moins 15000 habitants.

Elle précise que l'évolution des intercommunalités doit conduire à la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établis sur une assise territoriale plus large et dans un second temps, dotés de compétences renforcées. La mise à jour du schéma départemental de coopération intercommunale a été réalisée par le représentant de l'Etat dans le département, après une large concertation des élus locaux dont les territoires vont se trouver impactés par la mise en œuvre des dispositions du nouveau schéma.

Ce sont ainsi plus de 200 élus qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de leur commune et de leur établissement public de coopération intercommunale, devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Le projet de schéma a été présenté le lundi 19 octobre 2015 à cette commission.

Madame la Préfète de la Sarthe ajoute que dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier en date du 20 octobre 2015, les Maires doivent soumettre à leurs conseils municipaux, pour avis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et qu'à défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis de la collectivité sera réputé favorable.

Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis qui auront été recueillis auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, seront ensuite transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer. Lorsque ce schéma sera adopté par cette commission, il sera ensuite arrêté par décision préfectorale avant le 31 mars 2016.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale joint au courrier en date du 20 octobre 2015 reçu de la Préfecture de la Sarthe.

Après avoir pris connaissance du courrier adressé par Madame la Préfète de la Sarthe et du projet de schéma départemental de coopération intercommunale joint en annexe, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

Objet 08 : Aménagement du carrefour du cimetière en agglomération, intersection de la Route Départementale n° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116 - Travaux chaussée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'aménagement du carrefour du cimetière situé en agglomération, intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116 et autorisé le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics pour les travaux de chaussée relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire ajoute qu'une consultation d'entreprises a donc été réalisée selon la procédure adaptée et conformément à la réglementation en vigueur.

La date limite de remise des offres en Mairie de Volnay, était fixée au vendredi 30 octobre 2015 avant 12h00.

Suite à cette consultation, trois entreprises ont déposé une offre, à savoir :

- La société PIGEON TP Centre – Ile de France, Agence de La Ferté Bernard à CHERRÉ (Sarthe), Z.A. du Coutier, pour un montant global Hors Taxes de 9.827,99 €, soit Toutes Taxes Comprises de 11.793,59 €,
- La société COLAS Centre Ouest à CHAMPAGNÉ (Sarthe), Route de Paris, pour un montant global Hors Taxes de 8.621,84 €, soit Toutes Taxes Comprises de 10.346,21 €,
- La société CISSÉ à BOULOIRE (Sarthe), Z.A. de la Vollerie, pour un montant global Hors Taxes de 10.929,90 €, soit Toutes Taxes Comprises de 13.115,88 €.

Après avoir pris connaissance de ces différentes propositions et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'entreprendre les travaux de chaussée relatifs à l'aménagement du carrefour du cimetière, Intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116,
- Retient la proposition de la société COLAS Centre Ouest à CHAMPAGNÉ (Sarthe), Route de Paris, pour un montant global Hors Taxes de 8.621,84 €, soit Toutes Taxes Comprises de 10.346,21 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au compte 2315 du budget 2015.

Objet 09 : Aménagement du carrefour du cimetière en agglomération, intersection de la Route Départementale n° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116 - Travaux signalisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à l'aménagement du carrefour du cimetière situé en agglomération, intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116 et autorisé le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics pour les travaux de signalisation relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire ajoute qu'une consultation d'entreprises a donc été réalisée selon la procédure adaptée et conformément à la réglementation en vigueur.

La date limite de remise des offres en Mairie de Volnay, était fixée au vendredi 30 octobre 2015 avant 12h00.

Suite à cette consultation, trois entreprises ont déposé une offre, à savoir :

- La société Traçage Service à SAINT LÉONARD DES BOIS (Sarthe), « La Forge Collet », pour un montant global Hors Taxes de 1.144,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.372,80 €,
- La société ES VIA à LE MANS (Sarthe), Z.I.N. – 6, rue Ernest Chenard, pour un montant global Hors Taxes de 1.104,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.324,80 €,
- La société AXIMUM à CHAMPAGÉ (Sarthe), Route de Paris, pour un montant global Hors Taxes de 1.485,50 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.782,60 €.

Après avoir pris connaissance de ces différentes propositions et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'entreprendre les travaux signalisation relatifs à l'aménagement du carrefour du cimetière, Intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116,
- Retient la proposition de la société ES VIA à LE MANS (Sarthe), Z.I.N. – 6, rue Ernest Chenard, pour un montant global Hors Taxes de 1.104,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.324,80 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au compte 2315 du budget 2015.

Objet 10 : Délibération pour demande de subvention relative au voyage scolaire du collège du Grand Lucé – séjour à la montagne pour les classes de 6ème

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Madame N. DAVAL, Principale du Collège Public Paul Chevallier à Le Grand Lucé une demande sollicitant la commune de Volnay en vue d'une participation financière pour les élèves de 6^{ème} qui ont participé à un séjour à la montagne.

Monsieur le Maire ajoute que chaque commune dont les enfants sont scolarisés à ce collège donne une participation financière.

Pour qu'il n'y est aucune discrimination, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en faire autant et de verser cette subvention directement à la famille sur justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser une somme forfaitaire de 25,00 € par enfant scolarisé au Collège Paul Chevallier à Le Grand Lucé et ayant participé au voyage à la montagne en 2014,
- précise que cette somme sera versée directement aux familles sur justificatif (document attestant que l'enfant a participé à ce séjour à la montagne),
- précise que les crédits pour cette dépense ont été prévus au budget 2015,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Objet 11 : Délibération pour demande de subvention relative au voyage scolaire du collège du Grand Lucé – voyage en Angleterre pour les classes de 5ème

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Madame N. DAVAL, Principale du Collège Public Paul Chevallier à Le Grand Lucé une demande sollicitant la commune de Volnay en vue d'une participation financière participation financière pour les élèves de 5^{ème} qui ont participé à une semaine linguistique en Angleterre.

Monsieur le Maire ajoute que chaque commune dont les enfants sont scolarisés à ce collège donne une participation financière.

Pour qu'il n'y est aucune discrimination, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en faire autant et de verser cette subvention directement à la famille sur justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser une somme forfaitaire de 25,00 € par enfant scolarisé au Collège Paul Chevallier à Le Grand Lucé et ayant participé au voyage en Angleterre en 2014,
- précise que cette somme sera versée directement aux familles sur justificatif (document attestant que l'enfant a participé à cette semaine linguistique en Espagne),
- précise que les crédits pour cette dépense ont été prévus au budget 2015,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Objet 12 : Compte rendu des réunions et des travaux du mois de septembre 2015 et proposition afférentes le cas échéant

a) Syndicat d'eau de la région de Bouloire

- Le contrat d'affermage avec la société VEOLIA se termine en fin d'année 2016. Il y a encore beaucoup de crédits en cours et ce pour au moins 7 ans. Les élus sont donc à la recherche d'autofinancement ce qui pourrait se traduire par une augmentation des coûts au consommateur. 500 kilomètres de canalisations au total, les réseaux de Challes et Coudrecieux sont en très mauvais état. Un bureau d'études travaille sur le sujet pour savoir si VEOLIA sera reconduit. Coudrecieux rejoint le syndicat.

b) Conseil d'école

- L'effectif au sein du RPI est de 174 élèves et décomposé ainsi qu'il suit : PS et MS = 25 élèves, MS et GS = 26 élèves, GS et CP = 24 élèves, CP et CE1 = 24 élèves, CE1 et CE2 = 24 élèves, CE2 et CM1 = 26 élèves et CM1 et CM2 = 25 élèves
- Il y aura des départs d'élèves en cours d'année : Deux pour l'école de Saint Mars de Locquenay et un pour l'école de Volnay.
- Des problèmes de dégradation sur des manuels scolaires ont été constatés. Il y aura donc une modification du règlement intérieur de l'école se rapportant au remplacement des livres dégradés.
- Une modification des programmes a eu lieu : Les Grandes Sections repassent en cycle 1.
- Fêtes des écoles : Si les parents ne prennent pas en charge l'organisation de cette fête locale, elle n'aura pas lieu. Les instituteurs sont prêts à assister les parents dans l'organisation de la fête des écoles à condition que ceux-ci apportent leur contribution.

QUESTIONS DIVERSES

1) Rapport de la SOCOTEC

Lors de la visite périodique des installations gaz de l'école située Route de la Roche à Volnay, il a été détecté par la société SOCOTEC que le plafond de la chaufferie ne serait pas aux normes (coupe-feu).

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 08 décembre 2015 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 04 novembre 2015

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU			X	
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY	X			
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			